

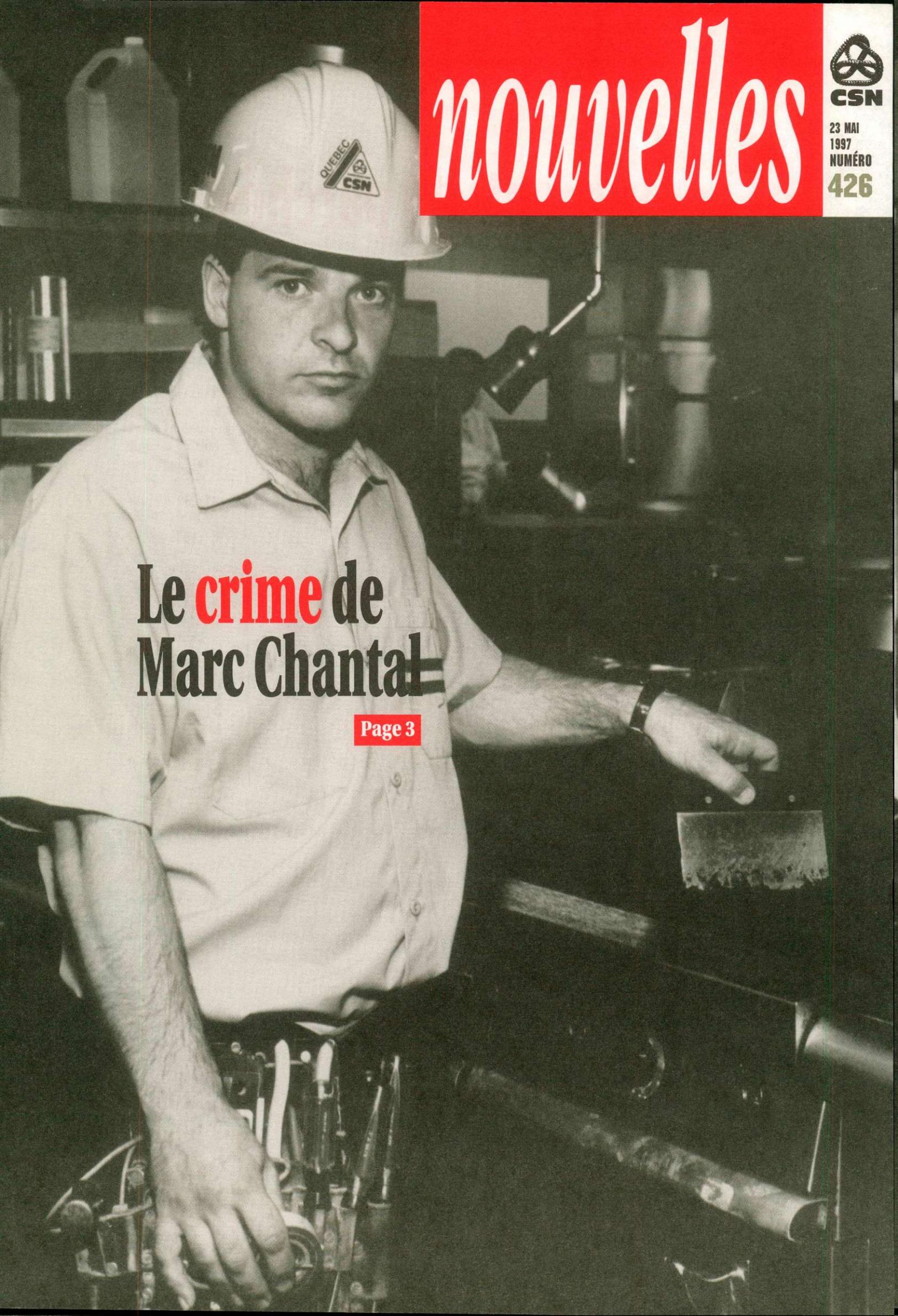
nouvelles



23 MAI
1997
NUMÉRO
426

Le **crime** de Marc Chantale

Page 3



Les serpents du parchési

Jusques à quand nous faudra-t-il endurer les menaces d'un Jean Chrétien et d'un Jean Charest qui, agissant comme en territoire conquis, voudraient écrire la question à poser au peuple québécois dans un prochain référendum?

Jusques à quand nous faudra-t-il endurer que ce soient les juges de la Cour suprême qui décident en lieu et place du peuple québécois de ce qu'il peut faire ou pas?

Jusques à quand nous faudra-t-il endurer d'être traités comme des citoyens qui doivent être protégés contre eux-mêmes, ainsi qu'en témoigne la récente décision de la Cour suprême de désigner d'office un avocat pour représenter le Québec, quand ce dernier n'avait rien demandé et n'en voulait pas?

Jusques à quand nous faudra-t-il endurer les humiliantes cotations des maisons de crédit qui s'appellent Moodys, Standard & Poors et autres Solomon Bros, à qui on accorde le pouvoir de décider si c'est à plat ventre ou à genoux que nous avancerons au cours des prochains mois?

C'est pour quand, la colère, dites-leur?

Il faut qu'un peuple soit bien fragile pour succomber si régulièrement à toutes ces étoiles filantes que le bon dieu fait briller dans le ciel québécois, étoiles filantes qui finissent par être prises pour des astres lumineux.

Il faut qu'un peuple soit bien fragile pour confondre un petit pharaon visiblement de passage avec un messie pouvant le guider vers une terre promise dont il ne verra même pas la couleur.

Il faut qu'un peuple soit bien fragile et ait usurpé une devise qui ne lui sied absolument pas — *Je me souviens* —

pour s'énamourer de la sorte d'un homme qui a si fortement contribué, dans un passé encore chaud, à étouffer ses aspirations, à ridiculiser ses volontés. Ainsi, plus personne ne se souviendrait d'un Charest main dans la main avec Chrétien, sur toutes les estrades fédéralistes, arborant un passeport canadien comme s'il s'était agi de la septième merveille du monde?

Il faut qu'un peuple soit bien fragile pour se garrocher sur un homme qui, en 1990, se chargeait de travestir un Accord du Lac Meech déjà inacceptable en l'émasculant de 23 manières.

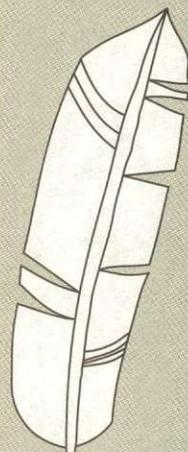
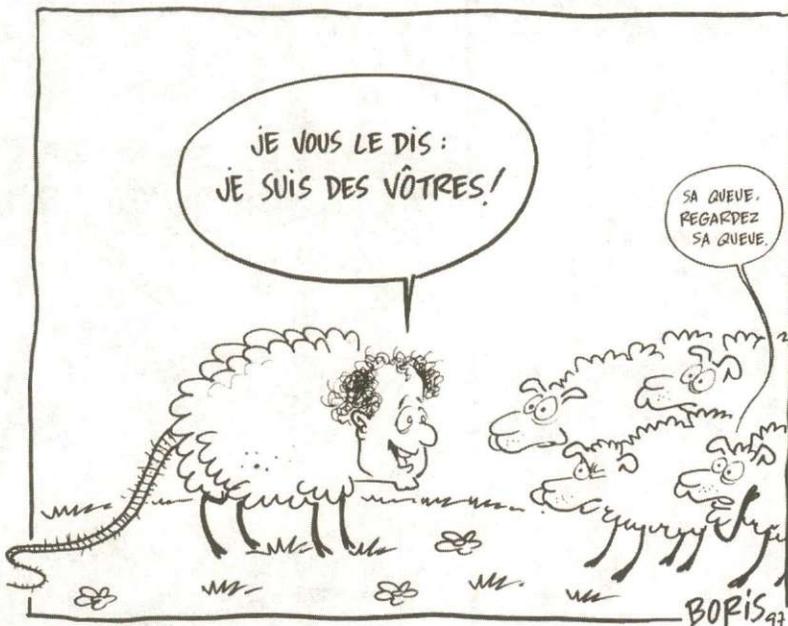
Ainsi, plus personne ne se souviendrait que ce rapport de la Chambre des Communes commandé par Bryan Mulroney pour calmer les Pierre Trudeau, Jean Chrétien et autres Clyde Wells s'appelait le rapport... Charest?

Il faut qu'un peuple soit bien fragile pour accorder sa confiance à quelqu'un dont le discours se transforme dès lors qu'il

traverse les frontières du Québec et qu'il se trouve en concurrence avec Preston Manning, rivalisant avec ce dernier d'ardeurs droitières.

Ce peuple doit bien avoir un faible pour les charmeurs de serpents pour perdre ainsi la mémoire dès qu'une musique est serinée. À moins que, dans le plus profond de son subconscient, ce peuple ne voie dans ce politicien bouclé blond quelque chose comme la réincarnation de saint Jean-Baptiste.

Mais enfin! Pourquoi faudrait-il que nous prenions constamment des débarques qui nous ramènent au point de départ, comme quand on tombe sur un serpent, au jeu de parchési?



Michel Rioux

BILLET

nouvelles CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Michel Crête
Roger Deslauriers
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Claude St-Georges

Photographes
Alain Chagnon
Michel Giroux
Hélène Rochon
Caricaturiste
Boris

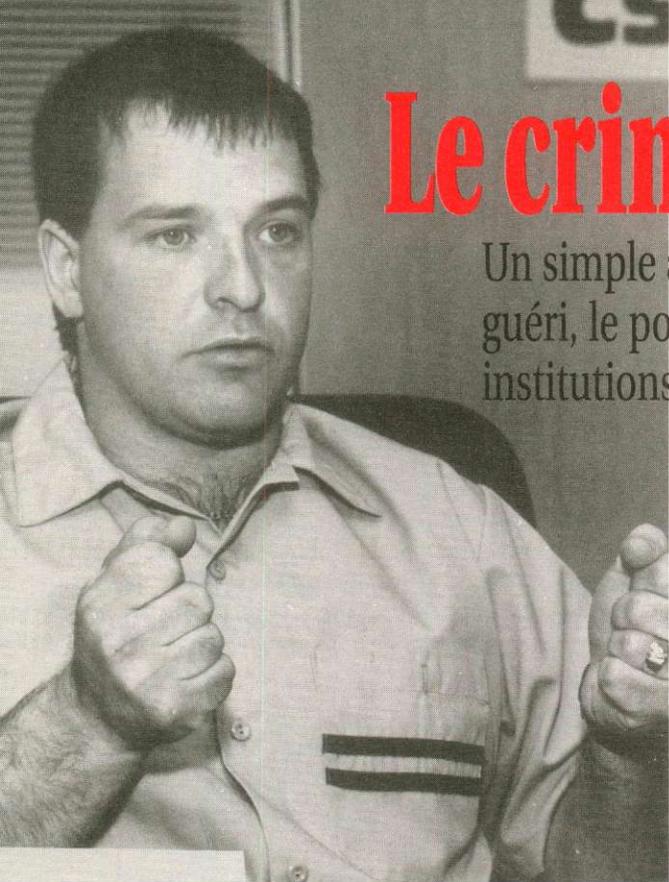
Impression
Les syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclairer
de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation
(et notre encouragement)
de reproduire le contenu de
nouvelles CSN dans leur journal.

Le crime de Marc Chantal

Un simple accident de travail, même s'il en est parfaitement guéri, le poursuit comme un casier judiciaire. Et ce sont des institutions publiques, des hôpitaux, qui lui font la vie dure.



Lucie Laurin

Il est jeune et compétent. Jamais il n'a laissé un problème électrique irrésolu et jamais non plus aucun employeur n'a trouvé à se plaindre de son travail. Marc Chantal, électricien, ne désire qu'une chose: continuer à exercer son métier dans le réseau hospitalier de la région de Québec.

Mais voilà. Il a eu un accident de travail en juin 1995. Tout à fait réparé maintenant. Les radiographies le prouvent. Même la CSST le déclare guéri et apte au travail.

Cependant, l'une après l'autre, les institutions hospitalières le congédient. Au cas où il ferait une rechute qui leur serait imputée...

La Régie régionale ferme les yeux. Et le ministre Rochon se garde bien d'ouvrir les siens.

Mensonges, inventions, obstination, revirements: les hôpitaux Sacré-Coeur, Saint-François d'Assise et Robert-Giffard y ont eu recours avec une égale mauvaise foi. En s'appuyant sur la complicité de médecins patronaux capables d'émettre, sans le moindre scrupule, un diagnostic et son contraire à deux jours d'intervalle.

Habituellement, c'est la CSST qui persécute les accidentés en les forçant à reprendre le travail avant que leur lésion ne soit guérie. «*Mais ici, la CSST est hors de cause. Elle a même plaidé de son mieux pour que Marc Chantal puisse réintégrer son emploi*», explique Ann Gingras, vice-présidente du Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches.

Cependant, même si Marc Chantal n'a jamais été du genre à se plaindre et à abuser du système, son accident de travail le suit, le poursuit comme un casier judiciaire. Et les hôpitaux s'en servent de façon étroite et mesquine, en lui refusant toute chance.

Double malchance

Marc Chantal, 33 ans aujourd'hui, travaillait depuis plus d'un an à l'hôpital Jeffery

Hale, à Québec, quand il a eu son accident, le 9 juin 1995. En réparant un fluorescent, il s'est électrocuté puis est tombé, s'infligeant une fracture et une luxation de l'épaule droite.

Les traitements de physiothérapie ont commencé à l'été, puis se sont poursuivis durant l'automne alors que Marc Chantal reprenait le travail, d'abord en assignation temporaire, puis de façon normale et régulière le 8 janvier 1996, la lésion étant complètement guérie. «*J'étais alors capable d'effectuer toutes les tâches d'un électricien, et je n'ai jamais refusé de faire une job*», dit-il.

Mais entretemps, comble de

malchance, l'hôpital Jeffery Hale avait vu sa vocation changer pour celle de centre hospitalier de soins de longue durée, où la présence à plein temps d'un électricien n'était plus requise. À son grand regret — le petit hôpital anglophone étant un milieu de travail fort chaleureux et stimulant —, Marc Chantal apprit qu'il devrait bientôt aller travailler ailleurs.

Inventions patronales

Justement, l'hôpital Sacré-Coeur était à la recherche d'un

électricien à temps complet. Dans le contexte du redéploiement à la Régie régionale, Marc Chantal y fut transféré en mars 1996.

Cependant, peu après, l'employeur lui annonçait qu'il n'avait plus de travail pour lui, à cause de ses «limitations». Au cours d'une réunion conjointe employeur-syndicat-CSST convoquée ensuite pour étudier le poste d'électricien, le chef de service, cherchant à justifier la décision patronale, multiplia les inepties. «*Il déclara que les électriciens doivent transporter des rouleaux de fil de 150 livres, changer des transformateurs de 82 kilos quatre à cinq fois par an, des moteurs électriques de 36 kilos*», raconte Marc Chantal. L'agente de réadaptation de la CSST fit alors remarquer que cette description de tâche n'était absolument pas réglementaire. Ce qui réduisit l'employeur au silence.

Obstination patronale

«*Il faut vraiment ne rien connaître pour dire ça!*, reprend Marc Chantal. *On ne transporte pas des rouleaux de fil lourds comme ça; des transformateurs,*



Ann Gingras, vice-présidente du Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches, et Marc Chantal.

je n'ai jamais eu à en changer; les moteurs, de toute façon on les change à deux parce qu'ils sont trop mal placés. Même quand j'ai travaillé neuf ans dans la construction, je n'ai jamais eu à forcer comme ça. On développe des trucs pour répartir les poids, on apprend à faire de la prévention.»

La CSST confirma que le travailleur pouvait faire la tâche normale d'électricien à l'hôpital Sacré-Coeur. Ce à quoi l'hôpital répliqua en annonçant qu'il coupait le poste à 12 heures/semaine. Mais à force de parlementer, Marc Chantal réussit à conserver 23 heures et demie par semaine.

Entre mai 1996 et janvier 1997, il effectua des travaux majeurs à l'hôpital Sacré-Coeur. Mais quand, plus tard,

il demanda copie de la description de ces travaux, l'hôpital la lui refusa.

Mauvaise foi patronale

À l'automne 1996, l'hôpital Saint-François d'Assise afficha un poste d'électricien à temps complet et l'hôpital Robert-Giffard annonça un remplacement temporaire à temps complet. Marc Chantal postula aux deux endroits.

À l'hôpital Saint-François d'Assise, le chef électricien se montra fort intéressé et lui annonça qu'il commencerait le 6 janvier suivant... si le service de santé ne s'objectait pas. Il fut convoqué peu après pour une enquête médicale.

Entretemps, la Régie régionale prépara le «redéploiement» de Marc Chantal à Ro-

bert-Giffard. Le 7 janvier, c'est donc à cet hôpital que le travailleur commença.

Le lendemain, Marc Chantal rencontrait le médecin du service de santé de Saint-François d'Assise. «Elle était étonnée de voir comme j'avais bien récupéré», raconte-t-il. Par contre, le chef électricien, — eh oui, le même, pourtant — émit de sérieux doutes sur la capacité du travailleur à accomplir sa tâche, sans toutefois avoir fait le moindre test.

Revirements patronaux

Marc Chantal n'était pas au bout de ses surprises. Le lendemain, c'est le service de santé de Robert-Giffard qui le convoquait. Il fut examiné par les mêmes médecins patronaux que ceux de Saint-François d'Assise. «Curieusement, commente Aldé Charette, président du syndicat CSN de l'hôpital Jeffery-Hale qui appuie Marc Chantal, quand un accidenté est bien "magané", ces médecins-là ne trouvent aucune lésion. Mais ici, on a quelqu'un qui se dit guéri et les médecins veulent absolument qu'il soit incapable de travailler!»

Le 13 janvier, le chef électricien de l'hôpital Saint-François d'Assise téléphonait à Marc Chantal pour lui faire savoir qu'il annulait sa candidature à cause de son accident.

Le 23 janvier, le service de santé de Robert-Giffard lui annonçait qu'après examen médical, il le considérait apte à remplir la fonction. Mais quatre jours plus tard, soit le 27 janvier, le chef de service de Robert-Giffard lui annonçait qu'il mettait fin à son contrat le jour même, à cause de ses «limitations»!

Mais de quelles limitations parle-t-on? «Mon médecin traitant avait écrit: éviter les gestes répétitifs d'élevation du bras. L'hôpital Robert-Giffard a prétendu que 80% de la job se faisait sur une chaîne de montage, pas dans une job d'électricien!»

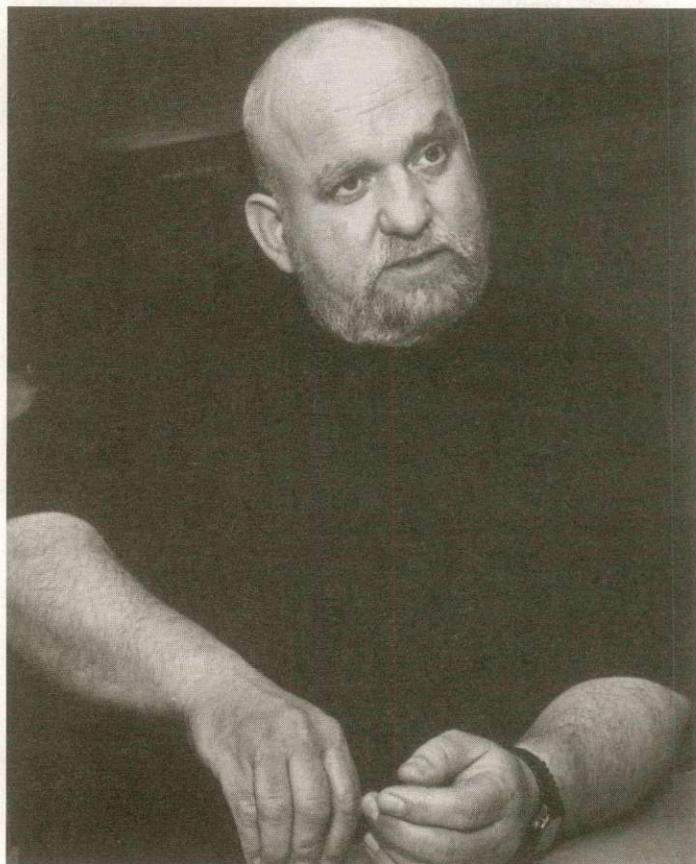
Même mauvaise foi, donc, que l'hôpital Sacré-Coeur. Comme si ça ne suffisait pas, l'hôpital Robert-Giffard lui annonçait, le 10 février, qu'il ne lui reconnaissait plus aucune ancienneté. Marc Chantal avait à son actif deux ans et 245 jours: il ne lui restait plus que 23 jours.

Pendant ce temps, en haut lieu, on regarde ailleurs...

Le 4 février, Marc Chantal rencontrait Valois Malenfant, secrétaire aux ressources humaines à la Régie régionale. Celui-ci l'assura que la politique de la régie est de favoriser le personnel du réseau et que le traitement qui lui était fait n'était pas normal. Pourtant, depuis, le poste de Saint-François d'Assise a été attribué à un travailleur de l'extérieur... et M. Malenfant ne retourne plus ses appels.

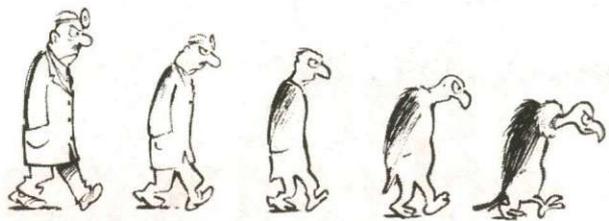
Rejointe au téléphone, l'attachée politique du ministre Rochon, Chantal Ouellet, a déclaré ne pas voir la pertinence d'une rencontre avec le travailleur et les représentants de la CSN.

Édifiant, n'est-ce pas? En attendant, Marc Chantal travaille comme technicien en appareils de cuisine pour une entreprise privée, des appareils qui, dans la majorité des cas, fonctionnent au gaz...



Aldé Charette, président du syndicat CSN de l'hôpital Jeffery-Hale.

Le projet de loi 79, une menace pour la santé du monde et la démocratie



ÉVOLUTION DU MÉDICUS VAUTOURUS (BEM)

À ce jour, l'infâme projet de loi 79 plane toujours au-dessus de nos têtes, avec les menaces qu'il contient pour la santé du monde et pour la démocratie. Même si onze organismes ont joint leurs voix pour le dénoncer, suivis du Barreau du Québec et du Protecteur du citoyen, l'attitude honteuse de la FTQ, qui appuie inconditionnellement le projet aux côtés du Conseil du patronat, n'aide pas la cause des accidentés-es.

Sous le fallacieux prétexte de déjudiciariser le processus d'indemnisation, le projet de loi 79, même amendé, vient au contraire renforcer et compliquer davantage la pire étape: celle de la procédure d'évaluation médicale, qui permet à la CSST d'éjecter les accidentés-es du système sans qu'ils aient été soignés. De plus, le ministre Rioux retire à la commission d'appel son indépendance en la rapatriant sous son aile, aux côtés de la CSST.

La Coalition pour le retrait du projet de loi 79, dont la CSN fait partie, s'est dite peu impressionnée par la brique d'amendements — une soixantaine au total — déposée par le ministre du Travail. «*Si les poutres d'une maison sont pourries, rien ne sert de les peindre, il faut les changer!*», s'est exclamé Marc Laviolette. La CSN réclame que la CSST ne soit plus liée par la décision du BEM et que le *statu quo ante* s'applique jusqu'à la décision finale.

Le Protecteur du citoyen s'est élevé lui aussi contre l'idée de soustraire la nouvelle commission d'appel à la juridiction du ministère de la Justice et a questionné la pertinence d'y maintenir des con-

seillers syndicaux et patronaux sans pouvoir décisionnel, «*une incohérence que la seule logique ne peut justifier*», écrit-il.

Pour sa part, le Barreau, après avoir répété que l'actuel processus d'évaluation médicale est davantage fondé sur la confrontation d'avis médicaux que sur le traitement des accidentés, écrit que «*le projet de loi 79 tend à rapprocher sensiblement l'Administration (CSST) et le tribunal chargé d'examiner ses décisions, ce qui soulève des inquiétudes sérieuses...*» C'est tout dire!

Un lièvre!

Par ailleurs, la CSN a déposé devant le Collège des médecins une autre série de plaintes contre des médecins experts du BEM, désignés par la CSST ou par des employeurs. À ce jour, 29 plaintes au total ont été portées contre 21 médecins pour grossièreté ou accroc à la déontologie médicale dans l'étude du dossier.

Le dépôt de ces plaintes a permis de lever un lièvre. Le Collège des médecins ayant jugé une plainte irrecevable à cause d'une erreur de date, la vérification de ladite date a démontré que le médecin expert en cause agissait à la fois pour

Lucie Laurin

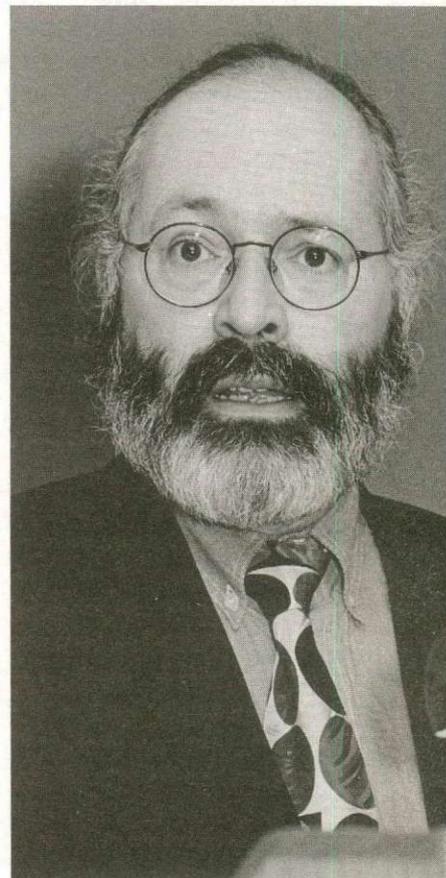
le BEM et pour un employeur, se mettant ainsi en conflit d'intérêts. De plus, son rapport d'expertise était daté du 6 novembre, alors que l'examen a eu lieu plus tard, soit le 25 novembre. Faut-il conclure que le rapport était rédigé d'avance, ou que le médecin l'a daté rétroactivement? Une question dont le Collège des médecins se serait bien passé...

Une bonne nouvelle, enfin!

Mais tout ne peut pas toujours aller mal, et la CSST s'est finalement rendue aux arguments de la CSN en faveur de l'approche Prévicap développée par le Dr Patrick Loisel, fondée sur une action concertée entre une équipe multidisciplinaire, l'employeur, le syndicat, la personne accidentée et son médecin traitant, et favorisant la réintégration au travail. La CSST a accepté d'implanter cette méthode dans cinq de ses bureaux de la région de Montréal.

De plus, à la suite d'une plainte déposée par Jean Godbout, un travailleur accidenté non syndiqué rendu invalide par l'incurie de la CSST et du BEM, un débat s'est engagé au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre sur la possibilité de créer un mécanisme d'études de plaintes contre les médecins qui effectuent des expertises sur les accidentés-es du travail.

Pour le reste, la lutte continue. La pétition contre le pro-



Marc Laviolette, vice-président de la CSN: «Si les poutres d'une maison sont pourries, rien ne sert de les peindre, il faut les changer!»

jet de loi 79 circule et s'allonge. Les conseils centraux s'activent pour rencontrer les députés dont plusieurs, dans le camp péquiste, reprennent et défendent le point de vue de la CSN. «*Le BEM cause tellement de préjudices aux travailleurs! Nous le dénoncerons tant qu'il continuera d'exister*», dit Marc Laviolette.

La «police des non syndiqués» ne répond plus

Depuis plusieurs années, la CNT ne fait pratiquement plus d'enquêtes sur le terrain. Et Matthias Rioux ne veut surtout pas que ça change.

«On n'est pas des harceleurs d'employeurs.» C'est ainsi que Jacques Desmarais résume, en la déplorant, la philosophie de la direction actuelle de la Commission des normes du travail (CNT). Il en fait une critique cinglante mais appelle aussi le monde syndical à la vigilance.

Roger Deslauriers

Nommé, en 1995, membre du conseil d'administration de la commission par la ministre Louise Harel, il s'était fixé pour objectif, comme d'autres nouveaux membres du conseil — et comme Au bas de l'échelle le souhaite depuis longtemps —, de redonner à la CNT son rôle de chien de garde des conditions minimales qu'accorde la loi aux non syndiqués. Deux ans plus tard, son mandat, et ceux de sept autres membres du conseil, ne sont pas renouvelés par le nouveau ministre Matthias Rioux.

Le «courage» de Matthias Rioux

Visiblement, il n'a pas changé d'avis depuis. Pour Jacques Desmarais, il n'y a pas d'équivoque quant au rôle que doit jouer la commission. *«Elle doit avoir une fonction de police administrative. Tout ce qui est en dessous des normes minimales, ce n'est pas acceptable. C'est clair!»* Selon lui, la commission doit déployer autrement ses ressources si elle vise vraiment l'application intégrale et diligente des normes minimales. C'est, entre autres, ce que le plan stratégique 1995-1998 élaboré par le conseil mettait de l'avant, en même temps qu'il proposait une étude sur l'efficacité de la commission.

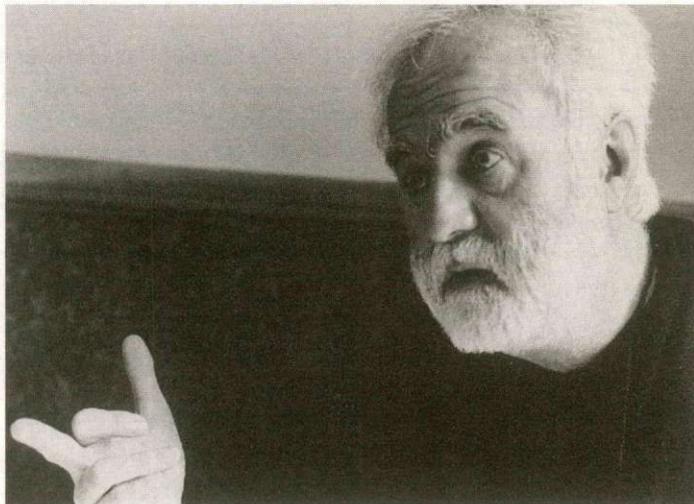
Cette façon de voir, n'allait pas plaire à la direction de la CNT, à commencer par son pdg Jean-Guy Rivard. Matthias

Rioux prendra connaissance du plan du conseil sans jamais, courage oblige..., l'approuver ni le désapprouver. La suite est conséquente. Pendant l'année et demie qu'il restait au mandat du CA, le ministre n'aura à peu près pas recours aux avis du conseil, puis ne renouvelera pas le mandat de huit de ses douze membres, dont celui de Jacques Desmarais.

La CNT, côté ombre

Mais pourquoi donc la CNT ne joue-t-elle pas son rôle central de surveiller l'application des normes du travail? Jacques Desmarais, aujourd'hui professeur en sciences juridiques à l'UQAM, rappelle que le gouvernement libéral a ajouté, en 1990, un alinéa, qui n'a rien d'innocent, à l'article 5 de la loi qui définit les fonctions qu'exerce la commission. Cet alinéa dit que la CNT doit *« tenter d'amener les employeurs et les salariés à s'entendre quant à leurs mésententes relatives à l'application de la présente Loi et des règlements. »*

«C'est sur cela que s'appuie la direction actuelle de la commission pour interpréter son rôle non plus comme le gardien des droits minimaux des salariés, mais comme celui de médiateur des différends entre employés et employeurs», explique Jacques Desmarais. Cette conception explique pourquoi la commission ne fait pratiquement plus d'enquêtes depuis plusieurs années.



Jacques Desmarais a été conseiller à la CSN de 1965 à 1976 et porte-parole des syndicats du secteur public CSN à la négociation de 1976.

Des chiffres inaccessibles

Il faut aussi savoir que 85% des plaintes qui sont déposées le sont par des salariés qui ne sont plus à l'emploi. Il est impossible de connaître les statistiques concernant le nombre de personnes qui subissent des conditions en dessous des normes minimales et qui n'osent pas faire valoir leurs droits par crainte de représailles. De plus, malgré des demandes répétées de la part du conseil, aucune donnée n'est disponible quant aux montants que reçoivent les employés à la suite des médiations de la commission. *«Le rôle de la CNT en ces temps de croissance du travail précaire et à temps partiel devrait être, plus que jamais, de contribuer à la préservation de l'ordre public social en intervenant énergiquement sur le terrain pour assurer le respect intégral des droits des travailleurs.»* Pourtant, selon Jacques Desmarais, il ne faut pas se fier sur la direction de la CNT ni sur le mi-

nistre pour relever ce défi. Les deux étant d'abord préoccupés d'asseoir leurs pouvoirs respectifs.

La responsabilité des organisations syndicales

Jacques Desmarais n'en oublie pas pour autant de souligner que, s'il est une force sociale qui peut imposer le virage nécessaire, c'est le mouvement syndical. Son expérience récente au conseil d'administration de la CNT lui enseigne que des individus sans support organisationnel ne pourront y arriver. *«Les centrales syndicales doivent investir bien davantage qu'elles ne le font en faveur du respect des droits des travailleurs non organisés. Quand je dis que les centrales doivent investir, je parle d'énergie et d'argent, je parle de plus que de déposer un bon mémoire à une commission parlementaire. Je parle d'interventions qui fassent partie de la stratégie générale des organisations syndicales.»*

Vivre à contre-courant

«Il y a une société civile qui est en train de se rebeller contre le système économique et politique et qui refuse la sujétion, la domination.» Rafrâchissant!

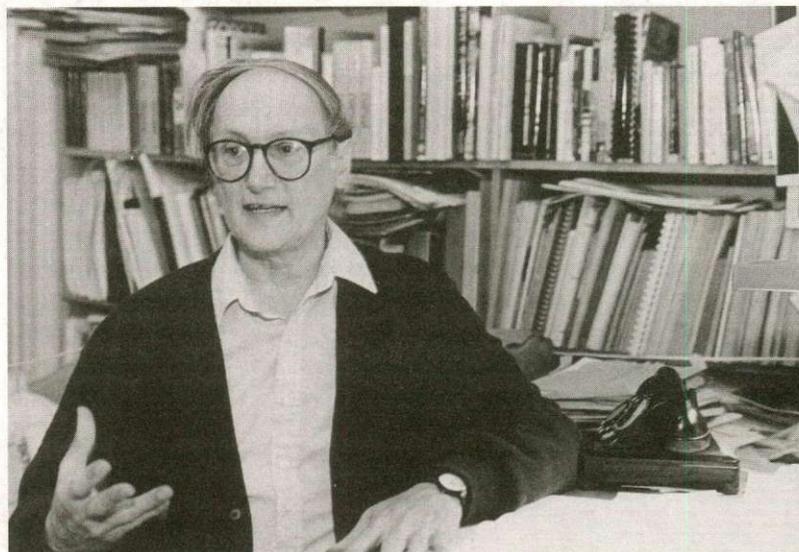
Michel Rioux

Après Chicoutimi et Sherbrooke, c'est la ville de Rimouski qui était l'hôte des Journées sociales du Québec, une rencontre entre militantes et militants de groupes communautaires, religieux, syndicaux et universitaires résolument engagés à faire entendre autre chose que le discours néolibéral dominant.

Vivre et penser à contre-courant. «Le thème de ces Journées sociales était clair, indique le président du comité organisateur, Guy Paiement, du Centre Saint-Pierre. Il faut se donner les moyens d'aller à contre-courant de la morosité ambiante. Les expériences rapportées à Rimouski ont été révélatrices d'un mouvement de fond: les gens veulent se prendre en main et refusent d'être confinés dans un rapport de sujétion, de domination.»

À la mi-mai, plus de 450 personnes ont participé à ces Journées sociales. Dont trois évènements, qui n'étaient pas les moins critiques du système. À preuve cette charge de Mgr Bertrand Blanchet à l'endroit du Mouvement Desjardins.

Pour Guy Paiement, qui préside aussi la Table de concertation sur la faim à Montréal, «il



Pour Guy Paiement, ces Journées sociales ont sonné le réveil du citoyen qui refuse d'être plus longtemps confiné au rôle de consommateur et de client. Il vient de publier, chez Fides, *L'Économie et son arrière-pays*.

y a une société civile qui est en train de se rebeller contre le système économique et politique. Ce qui lie tout ce monde, c'est un nouveau concept de solidarité,

précise-t-il. Si on n'est pas intéressé à vivre ensemble, on n'arrivera jamais à réformer la fiscalité, par exemple.»

Voici quelques extraits de la Déclaration de Rimouski endossée par l'assemblée:

NOUS REFUSONS que le pouvoir financier dicte nos politiques publiques et que nos dirigeants, pourtant élus par la population, s'en fassent les valets apeurés, faisant d'une crainte de décote financière un projet ratatiné de société.

NOUS REFUSONS que nos épargnes déposées dans nos caisses de retraite prennent le chemin de l'étranger, alors qu'elles pourraient contribuer pour une bonne part à effacer notre dette collective, tout en favorisant notre développement.

NOUS REFUSONS que nos gouvernants nous considèrent comme des consommateurs primaires, susceptibles d'être manipulés par des fabricants d'images et des mécaniques électorales, au lieu de répondre aux besoins criants et fondamentaux des familles, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes sans emploi.

NOUS REFUSONS surtout la myopie de notre gouvernement québécois, qui s'entête à refuser la clause complète de l'appauvrissement zéro et qui pense faire disparaître le nombre de personnes appauvries en adoptant un barème de faible revenu complètement coupé de la réalité. Manipulée ainsi par la statistique, la misère peut sembler moins grave à des yeux technocrates.

NOUS REFUSONS que notre gouvernement québécois s'en prenne principalement aux plus démunis, aux moins bien nantis, dans la

poursuite obsessionnelle de son objectif du déficit zéro, pendant que les entreprises, les banques et les financiers voient leurs profits et leurs revenus connaître des hausses faramineuses. Nos gouvernants se bercent d'illusions en croyant que ces financiers accepteraient de réinvestir ces profits dans d'illusoires créations d'emploi. (...)

NOUS REFUSONS d'accepter l'idée reçue voulant que le bien des entreprises et des banques se transforme, par magie, en bien commun. Dans cette perspective, nous refusons de fermer les yeux sur les agissements de ceux qui, voulant évacuer l'État, tentent de le confisquer dans leur seul intérêt.

NOUS REFUSONS d'être dupes quand les médias s'attardent à rapporter les éternuements de tous les petits pharaons de passage, pendant que tout autour la misère se répand dans un silence complice. La présente campagne électorale en est un exemple flagrant et intolérable.

NOUS REFUSONS, enfin, le fatalisme économique qu'on nous présente comme une nouvelle religion à laquelle il faudrait sacrifier la majorité de la population, alors qu'il s'agit toujours de décisions prises dans l'intérêt d'une minorité possédante, qui exige d'asservir le politique et le social à ses fins propres.

Transformer nos ressources naturelles ICI!

Michel Crête

En congrès à Trois-Rivières du 27 au 30 mai, les délégués de 200 syndicats de la Fédération de la métallurgie de la CSN regroupant quelque 20 000 employé-es continuent de s'équiper pour entrer de plain-pied dans le 21^e siècle. Sous le thème «Énergie, transformation pour l'emploi», le 42^e Congrès de la fédération sera appelé à se prononcer sur une politique de développement industriel plus musclée. Le président de la fédération, Alain Lampron, sollicite un troisième mandat.

«J'espère que les délégué-es vont repartir de ce congrès avec la volonté de partager avec les travailleuses et les travailleurs qu'ils représentent les propositions qui sont mises de l'avant pour doter le Québec de politiques industrielles beaucoup plus agressives que ce qui existe actuellement, dans le but de créer et maintenir des emplois.» Travailleur de l'aluminerie Alcan de Shawinigan, Alain Lampron souhaite ardemment que les membres de l'organisme exercent ensuite des pressions politiques sur leurs députés pour remettre le Québec à l'ouvrage.

Frappée par les fermetures et les licenciements collectifs, la fédération croit que les «entreprises exploitant des ressources naturelles, forestières, hydroélectriques et minières doivent transformer davantage leurs produits sur place.» Aussi entend-elle soumettre au congrès une série de propositions qui interpellent le gouvernement du Québec. Dont une visant à encourager l'État québécois à adopter une réglementation fiscale et tarifaire pour amener les entreprises exploitant des ressources naturelles à investir au Québec dans la transformation de ces mêmes ressources en produits finis.

Colmater la fuite des capitaux

Une autre des propositions a pour cible l'utilisation que certains, souvent à partir de Toronto, font de nos épargnes collectives, celles-là mêmes

accumulées par les banques, les régimes d'assurance-collective, les régimes de retraite, etc. La fédération compte bien inciter l'État québécois à utiliser également ses pouvoirs fiscaux et réglementaires pour que ces entreprises financières réinvestissent au Québec les sommes perçues. Dans une recherche publiée dans la revue *L'Action nationale* de mars, on révèle qu'«au moins 100 milliards \$ d'épargne québécoise financent des entreprises et des organismes établis hors Québec».

Selon l'auteur, M. Rosaire Morin, «l'épargne québécoise travaille au bénéfice des concurrents de nos entreprises. Elle joue contre nous, au lieu de renforcer notre armature économique... Ce capital crée des emplois à Toronto, en Californie, en Grande-Bretagne, à Hong-Kong, au Japon et un peu partout dans le monde.»



Alain Lampron, président de la Fédération de la métallurgie de la CSN.

Organisation du travail

Alors que 25% de ses syndicats et 50% de ses membres se sont déjà appropriés ou sont à tout le moins engagés dans un processus de réorganisation du travail, la fédération compte accomplir un autre pas dans ce sens, notamment par la formation. «Nous voulons négocier les transformations, ne pas se laisser imposer, ne pas les subir et plutôt y trouver notre compte», de dire le président de la fédération.

Le 21^e siècle

Les délégués entendront un conférencier de l'École polytechnique de Montréal qui traitera de la façon dont s'y prendront les employeurs pour soumissionner dans l'avenir. «Cela me rappelle quand nous avons abordé les premières discussions sur les normes ISO. On nous disait: "C'est quoi ça!? On n'a pas besoin de ça!" Nous voulons être prêts, pour éviter qu'il se perde des emplois parce que nos employeurs n'auraient pas vu venir le train», explique Alain Lampron.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs syndicats de «la métallurgie» ont pu conserver ou créer des emplois en négociant la réduction de la semaine de travail, des programmes de formation ou l'accès à la préretraite et à la retraite. C'est le cas, par exemple, chez Sico, Produits Vétérinaires, Fer et Titane, Reynolds à Baie-Comeau, Noranda et Sammi Atlas.

Les mondes multiples du Commerce



Des milliers d'emplois sont en jeu dans la réingénierie lancée par Desjardins. La Fédération du commerce a tenu récemment un colloque fort apprécié sur le sujet.



Plusieurs groupes de jeunes travailleuses et travailleurs ont joint les rangs de la Fédération du commerce ces derniers temps. Les employé-es de Réno-Dépôt de Laval et des Cinémas Parisien en sont des exemples. Ces derniers sont en lock-out depuis le 2 septembre 1996.



Lise Poulin, qui préside la Fédération du commerce depuis dix ans maintenant, sollicite un renouvellement de mandat au congrès de l'organisme.



La Fédération du commerce apporte son appui aux travailleuses et aux travailleurs de l'entrepôt Zeller's, menacé de fermeture.

Michel Rioux

Quand on parle d'une fédération de la CSN qui regroupe 24 000 membres cotisants répartis dans 450 syndicats, 13 secteurs et 55 sous-secteurs, il ne peut s'agir que de la Fédération du commerce. Qui tient d'ailleurs son congrès à Granby, du 26 au 30 mai sous le thème Redéfinir notre engagement syndical. La présidente Lise Poulin dresse un bilan et précise les orientations soumises aux délégués.

Des membres de la Fédération du commerce, on en trouve dans les abattoirs de poulet comme Flamingo et dans les hôtels comme le Hilton, dans les cinémas Le Parisien et dans les caisses populaires, dans les magasins d'alimentation comme Métro et dans des résidences funéraires comme Alfred Dallaire. Voilà de quoi étourdir n'importe qui.

Lise Poulin le dit clairement: «Aujourd'hui, avec tout ce qui se passe, les syndicats ne peuvent plus se permettre de rester isolés. Il faut mettre de plus en plus l'accent sur la démarche sectorielle. Nos secteurs doivent se mettre constamment à jour dans la connaissance de leurs entreprises et de leur environnement. C'est une question de survie.»

La globalisation des marchés, par exemple, représente un défi immense pour nos syndicats. «L'entreprise de vêtements de sport Chlorophylle de Chicoutimi n'est pas en compétition avec des entreprises du Saguenay. Elle doit affronter des multinationales comme Nike sur leur propre terrain.»

L'environnement législatif

Plusieurs changements intervenus ces dernières années exigent des réajustements de la part des syndicats. Lise Poulin en identifie trois: l'assurance-emploi, l'article 45 du Code du travail et l'équité salariale.

Les nouvelles mesures introduites dans le régime de l'assurance-emploi, dont le calcul effectué en fonction non plus des journées mais des heures travaillées, ont des impacts sur les petits syndicats, dont plusieurs

négoiaient des régimes d'assurance-maladie en fonction du régime d'assurance-chômage. Ils devront revoir tout cela.

La présidente de la Fédération du commerce indique de plus que le récent rapport déposé par le comité Mireault sur l'article 45 risque d'avoir des effets extrêmement négatifs sur l'emploi et la syndicalisation si jamais le gouvernement devait donner suite à certaines de ses recommandations. Dans l'hôtellerie, par exemple, des contrats civils ont dû être négociés lors de la dernière ronde pour éviter que ne se reproduise la situation vécue au Méridien.

L'adoption de la loi sur l'équité salariale — qu'il faut saluer — devrait amener les syndicats à agir rapidement, estime Lise Poulin. «Il faut prendre les devants avant que les employeurs ne nous mettent devant des faits accomplis. Il faut prendre les boss de vitesse.»

Dans une fédération composée de 48% de femmes, on comprend que la question de la conciliation travail-famille se pose avec une certaine urgence. Des propositions sont avancées devant le congrès.

«On exige de plus en plus de formation dans les entreprises. Or, c'est souvent en dehors des heures de travail que se donne cette formation. Ce qui complique singulièrement la vie des femmes qui tiennent à conserver une qualité de vie familiale. Nous n'avons pas toutes les réponses mais nous savons qu'il faut s'en occuper sérieusement», a confié Lise Poulin à *Nouvelles CSN*.

Le bonheur, c'est payant

Une usine Domtar désormais gérée conjointement avec les syndicats fait plus et mieux, et sans «downsizing.»

Claude Saint-Georges

La situation tournait au dramatique en 1993 à Lebel-sur-Quévillon, cette petite ville nordique de 3500 habitants, située à 160 kilomètres de Val d'Or. Elle risquait de perdre son usine de pâte et papier, sa plus importante industrie.

Marie Gagné, présidente du Syndicat des employé-es de bureau, accompagnée de ses collègues Suzanne Thibodeau et Denise Lemoyne, sont venues décrire le sauvetage de leur usine à l'occasion d'une récente table ronde sur l'organisation du travail chez les employé-es de bureau, table ronde qui était organisée par la Fédération de la métallurgie et la Fédération du papier et de la forêt de la CSN.

Les années 1980 furent marquées par des relations de travail laborieuses, ponctuées de deux longues grèves, à l'usine de Lebel-sur-Quévillon. C'est en 1990 que la compagnie Domtar décida de doter l'usine d'une nouvelle direction, laquelle s'est donné comme objectif d'améliorer les relations de travail.

Crise

Dès 1993, le climat interne s'est amélioré progressivement, mais l'usine fait alors face à une crise qui menace sa survie: le marché de la pâte et du papier est en chute et Domtar se retrouve sans capacité d'investir, alors qu'elle devrait injecter des montants importants pour répondre aux exigences environnementales et augmenter la capacité de production de son usine.

L'usine est maintenant une affaire rentable. Pour Marie Gagné et ses collègues, le retournement de situation est survenu lorsque les syndicats, représentés par la CSN dans les bureaux et la FTQ dans l'usine, ainsi que l'administration, ont lancé un plan de relance et adopté un nouveau mode de relations de travail basé sur la

gestion participative, la transparence et la recherche du consensus.

Emplois: + 10%

La structure financière de l'usine fut transformée en 1994 par la création d'une nouvelle compagnie, la Norkraft Quévillon Inc., dont le

nom a été choisi suite à un concours parmi le personnel. Les employés sont représentés au conseil d'administration de l'entreprise et possèdent 10% des actions de Norkraft, le reste étant détenu par Domtar. En plus, lors de la création de Norkraft, la direction et les syndicats se sont entendus sur un programme de partage des gains de productivité destiné à aider les employés à devenir actionnaires.

L'usine Norkraft a réussi à atteindre ses objectifs de production et de rentabilité sans downsizing. Le syndicat des employé-es de bureau compte maintenant 48 membres, soit sept de plus qu'en 1993. Dans l'ensemble de l'usine, le personnel a augmenté de plus de 10%.



Marie Gagné

Dans leur présentation, les trois membres du syndicat CSN expliquent le fonctionnement du comité de gestion conjoint patronal-syndical où «tout peut être remis en question», qu'il s'agisse de structures administratives, de systèmes de production et de processus de travail.

«Nous avons réorganisé l'usine en choisissant l'approche sociotechnique parce qu'elle comportait plus d'avantages. Elle permet une démarche globale qui touche à tous les aspects du fonctionnement de l'usine et elle a pour principe de base qu'une organisation efficace n'est possible que si les gens sont heureux d'y travailler», précisent les représentantes du syndicat dans leur présentation.

La transparence

Fières de ce qui été accompli par la direction et l'ensemble des travailleuses et travailleurs de l'usine, les représentantes syndicales ne cherchent pas à tout teindre en rose. «On ne veut pas retourner en arrière, certainement, mais il faut admettre qu'il se vit de l'insécurité face au changement. Les représentants syndicaux et

patronaux sont observés à la loupe. Il faut sans cesse informer et communiquer. Nous devons dépenser beaucoup d'énergie, être volontaires et honnêtes, lorsque nous transmettons l'information.»

Marie, Suzanne et Denise décrivent la réorganisation de leur usine comme un processus d'évolution et de négociation en continu. «On réalise qu'avec ce processus, les gens embarquent. Ils s'intègrent à différents paliers, ils sont plus motivés et l'ambiance est meilleure. Pour notre syndicat, le positif l'emporte largement.»

Marie Gagné précise que le syndicat a toujours sa raison d'être: «La gestion participative n'exclut pas le conflit. Les griefs, ça existe encore. Notre manière de faire a aussi changé, cependant. Le syndicat fournit des outils et donne du support pour que les choses se règlent, autant que possible sur le champ, le plus honnêtement et avec transparence.»

Le Chalet rouvre ses portes...avec un syndicat!

Dans la première semaine du mois de juillet, une trentaine d'employé-es du restaurant Le Chalet, dans la basse-ville de Québec, retourneront progressivement au travail. Mis à la porte le 4 août 1996 à la suite de la fermeture du restaurant — la direction d'alors souffrait d'anti-syndicalisme aigu... —, les travailleuses et les travailleurs du Chalet ont réussi à convaincre le nouvel acquéreur du restaurant de reconnaître leur syndicat. La première

convention collective prévoit qu'un cuisinier gagnera 8,50 \$ l'heure, une serveuse 5,98 \$ et un livreur 5,98 \$, mais avec l'automobile fournie par l'employeur. Cette victoire, après onze mois de lutte, est l'histoire de la détermination et de la ténacité des travailleurs, ainsi que du soutien que la CSN apporte à ses membres en conflit. Les employé-es du Chalet avaient adhéré à la CSN le 15 juin 1995. Le syndicat a déposé le projet de convention collective le

30 novembre de la même année. Durant l'hiver 1996, il a demandé l'arbitrage de la première convention collective. En cours de processus d'accréditation, l'ancien propriétaire du restaurant a mis les bâtons dans les roues du syndicat, notamment en se revendant à lui-même par compagnie à numéro interposée et en recourant à d'autres compagnies à numéro, avant de mettre la clé dans la porte.

M.C.



Ça brasse à la Chambre

Une quarantaine de personnes ont manifesté devant la Chambre immobilière du grand Montréal, à l'Île des Soeurs, le 8 mai, pour inviter cet employeur à accélérer les négociations et à entreprendre des discussions de bonne foi. Depuis un an et demi déjà, une trentaine d'employé-es de la Chambre tentent de conclure une première convention collective. Les pourparlers achoppent sur les augmentations de salaire, les assignations temporaires, les congés fériés, les congés de maternité, les congés sociaux et les libérations syndicales. Au cours des cinq dernières années, ces employé-es ont reçu à peine deux hausses de salaire. Certains, dont l'ancienneté peut varier de quatre à six ans, n'ont jamais touché d'augmentation salariale. Après dix ans de service, des employé-es gagnent à peine 20 000 \$ par année. Au nombre des manifestant-es, il y avait le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette, le président du Conseil central du Montréal métropolitain, Arthur Sandborn, et le vice-président de la FEESP-CSN, Denis Marcoux. La Chambre assure différents services aux agences immobilières.

M.C.

Club santé

Une augmentation de 3 \$ l'heure

Être syndiqués, c'est beaucoup mieux! C'est certainement ce que vous direz les six employé-es du Club santé de l'hôtel Reine-Élisabeth à Montréal. Le 8 mai, leurs représentants et ceux de l'employeur ont conclu

une première convention collective prévoyant que le salaire horaire passera de 9,98 \$ l'heure à 12,95 \$ l'heure d'ici le premier juillet 1998. C'est une augmentation de près de 3 \$ l'heure! Dans le cadre d'une convention d'un peu

plus de vingt-cinq mois, venant à échéance le 30 juin 1999, ces employé-es ont aussi obtenu les mêmes avantages que ceux que la Fédération du commerce de la CSN négocie dans l'industrie hôtelière. À compter de la signature du contrat de travail, l'employeur versera une contribution de 2% par employé à Bâtirente (le REER collectif de la CSN). Le premier janvier 1999, sa participation au régime de retraite passera à 3%. Enfin, ce tout nouveau contrat de travail comprend également huit journées de congé maladie, un régime d'assurance collective, ainsi que l'amélioration du régime de vacances. Rappelons que les 600 autres employé-es du Reine-Élisabeth sont également membres de la CSN.

M.C.

Scobus a fait marche arrière

Quelque 70 chauffeurs d'autobus des commissions scolaires Matane, la Tourelle (Sainte-Anne-des-Monts) et Amqui ont repris le travail, les 12 et 13 mai, après un peu plus de cinq semaines de grève. Dans les journées précédentes, ils se sont prononcés à 78% en faveur de la reconduction de leur convention collective pour une période de deux ans: de septembre 1996 au 31 août 1998. C'est donc dire que Scobus, désireux d'obtenir une réduction salariale de 8%, a fait marche arrière. Les salaires des chauffeurs varient de 19 000 \$ à 21 000 \$ par année. Les chauffeurs conservent aussi les autres avantages prévus à la convention collective. La grève avait été déclenchée le 4 avril.

M.C.

La CSN sur
Internet:
<http://www.csn.qc.ca>



Les représentants des syndicats de la FAS qui ont préparé les avis présentés au CJM: Diane Prince, Diane Lalonde, Claude Marcotte, Isabel Grenier, Paul Quesnel, Bernard Giguère, Eric Morais, Claire Langlois, Pierre Lavoie et Françoise Hébert.

Centres jeunesse de Montréal Vives inquiétudes

Il faut plus de temps et concevoir autrement le «virage milieu» que les Centres jeunesse de Montréal (CJM) s'apprentent à réaliser. C'est ce que la FAS, le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM) et les syndicats CSN des CJM ont fait valoir devant le conseil d'administration des CJM, qui a tenu des audiences publiques sur son projet de fermer 28 unités d'hébergement institutionnel pour retourner dans leur milieu naturel les enfants, les adolescents et les mères en difficulté d'adaptation présentement sous leur responsabilité. Devant l'intérêt que soulève le virage milieu, les CJM ont dû ajouter deux journées d'audiences aux deux journées d'abord prévues. Une vive inquiétude ressort de la très grande majorité des 70 avis qui ont été déposés.

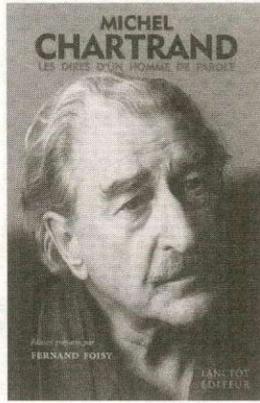
Dans ceux qu'ils ont présentés, la FAS, le CCMM et les syndicats ont demandé au CJM de mettre en place un processus large et décentralisé pour que le maximum de personnes soient parties prenantes d'une réelle approche «milieu», incluant une démarche de réorganisation du travail. Selon ces acteurs syndicaux, pour réussir, le «virage milieu» doit s'accompagner, entre autres, du maintien de l'hébergement institutionnel pour tous les groupes d'âge et les mères en difficulté d'adaptation, d'une évaluation des besoins de la clientèle et d'une analyse des capacités du milieu de prendre en charge de nouvelles responsabilités, d'une concertation entre les différents intervenants du milieu et du réseau de la santé et des services sociaux, et d'un échéancier réaliste. C'est un milieu de plus en plus préoccupé à survivre et qui subit de plus en plus les répercussions du désengagement de l'État dans à peu près tous les domaines auquel s'adressent les CJM. Les syndiqué-es ont mis en garde les CJM de fabriquer autour du «virage milieu» un discours idéologique qui masque des objectifs de coupures budgétaires.

T.J.

En vente au Service de la documentation CSN

Peu de gens peuvent se vanter de connaître Michel Chartrand mieux que son vieil ami Fernand Foisy, ex-secrétaire général du Conseil central de Montréal.

Celui-ci a entrepris il y a quelques années de rédiger une biographie du bouillant syndicaliste dont Pierre Vadeboncoeur écrit: «*Michel Chartrand est un anarchiste. [...] On ne peut être anarchiste contre le peuple. Le peuple, pour Michel, c'est la raison de sa raison.*» Tellement anar-



chiste, le camarade Chartrand, qu'il ne veut rien savoir d'une biographie... Fernand Foisy doit alors se rabattre sur un ouvrage qui collige «les dires» de cet orateur hors pair. Des extraits de discours, de conférences de presse, d'entrevues, etc, divisés en sept chapitres: Économie et travail; Idéologies et mouvements politiques; International; Politique; Société; Syndicalisme; Réflexions. Coût: 17 \$. Tél: 514-598-2151; fax: 598-2029; courriel: docucsn@accent.net.

Salut André!

André Raticot est décédé le 19 mai à l'âge de 53 ans. Pour plusieurs militants de la CSN, André a été plus qu'un compagnon de route: un camarade, au plein sens du terme. Discret



mais efficace et tenace, il a longtemps contribué au développement de la centrale en oeuvrant au Service de l'organisation. D'abord militant au syndicat des fonctionnaires, il choisira en 1973 de demeurer à la CSN comme conseiller au moment où le SFPQ la quittait. Jusqu'en 1991, moment où il part de la

Fédération du commerce pour devenir commissaire du travail, il n'a eu de cesse de donner sa pleine mesure pour l'organisation dans laquelle il avait décidé d'investir le meilleur sa vie active. Nos plus vives condoléances à son épouse Pauline et à sa fille Marie-Ève.

R.D.

La campagne de financement de Leucan se poursuit

Leucan, une association pour les enfants atteints de leucémie et autres formes du cancer, a lancé le 14 mai sa campagne de financement visant à recueillir 1,7 million \$. C'est le populaire imitateur André-Philippe Gagnon qui a donné le coup d'envoi à cette levée de fonds pour le financement de programmes de recherche et de services à l'enfant et à sa famille. Cette année, la CSN s'associe à LEUCAN par la vente de chandails aux couleurs du Camp Vol d'été qui accueillera près de 300 participants. Roger Valois, vice-président de la CSN, est le parrain de cette activité de financement. On peut participer à cette campagne, qui se termine le 15



juillet, notamment en achetant des billets Loto-LEUCAN dans les dépanneurs participants ou en achetant des chandails, pour lesquels on adresse le bon de commande ci-dessous au Service de la distribution CSN, 1601 de Lormier, Montréal, Qc, H2K 4M5.



Bon de commande

Nom du syndicat: _____

Nom de la personne: _____

Adresse: _____

Téléphone: travail: _____ résidence: _____

5 chandails: 54.50 \$

10 chandails: 105 \$

15 chandails: 156 \$

20 chandails: 207 \$

25 chandails: 258 \$

Une régie de l'énergie, pour quoi faire?

Alerte! Les Québécoises et les Québécois sont en train de s'en faire passer une grosse... La CSN, par la voix de son vice-président Marc Laviolette, a demandé au ministre Guy Chevrette et à la nouvelle Régie de l'énergie de procéder immédiatement à l'analyse de la pertinence, des modalités et des conditions de la déréglementation des marchés de l'électricité, tel que la loi créant cet organisme l'y enjoint. L'urgence découle du fait qu'Hydro-Québec, sous le regard complaisant du gouvernement, vient d'obtenir un permis conditionnel de la Federal Energy Regulatory, Commission des États-

Unis, pour transiger sur le marché américain de l'électricité, qui est déréglementé. De plus, le gouvernement a autorisé les municipalités à acheter

Le 5 juin, laissez votre auto à la maison!

C'est en effet la Journée mondiale de l'environnement et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), ainsi que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, ont choisi cette année de consacrer cette journée à la réduction des émissions polluantes attribuables au transport. C'est pourquoi

leur électricité où elles le désirent, même à l'étranger. Pour nous, cela peut signifier à brève échéance une hausse des coûts de l'électricité. **Luc L.**

la CSN, qui s'associe à cette initiative, vous suggère d'utiliser à cette occasion votre vélo, le transport en commun ou le covoiturage, afin de réduire la pollution atmosphérique nocive pour la santé et pour l'avenir de la planète en raison de l'effet de serre et de la destruction de la couche d'ozone.

Luc L.



En congrès à la fin de mai ou au début de juin, les délégués des syndicats CSN des affaires sociales, du commerce, de l'enseignement et de la métallurgie seront sensibilisés à la lutte des employés des salons funéraires Alfred Dallaire pour se syndiquer. Le président du syndicat, Georges Lambert, ouvrira, durant deux de ces congrès, «une marche funèbre» sous le thème «Dallaire-Mireault, du pareil au même!». Histoire de dénoncer un employeur anti-syndical, ainsi qu'un rapport gouvernemental dont la recommandation principale donne le feu vert au patronat pour se débarrasser des syndicats par voie de sous-traitance, manoeuvre qu'utilise l'entrepreneur de pompes funèbres. Les chauffeurs, les directeurs des services funéraires, les porteurs, ainsi que les hommes de service ont déposé une requête en accréditation en août 1995. **M.C.**

Casino de Hull Quatre fois, ça ne suffit pas?

C'est un syndicat qui empêche les travailleuses et les travailleurs du casino de Hull de se syndiquer! Telle est l'accusation portée par le Conseil central de syndicats nationaux de l'Outaouais à l'endroit du Syndicat des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC - Locaux 503 et 486) pour avoir privé depuis plus d'un an les quelque 200 employés de Resto-Casino de Hull de leur droit d'avoir un syndicat et une convention collective, par ses recours dilatoires et ses manoeuvres douteuses. Le président du Conseil central de la CSN de l'Outaouais, Rock Paul, a demandé aux TUAC de cesser toute mesure d'obstruction qui pourrait empêcher une journée de plus les salarié-

es d'obtenir leur accréditation syndicale à la CSN, qu'ils ont majoritairement et démocratiquement choisie il y a un an.

Une décision sans appel

Cette prise de position fait suite à la décision du juge Claude Saint-Arnaud, du tribunal du Travail, qui vient de déclarer recevable la requête en accréditation déposée par le Syndicat des employés de casino du Québec (CSN) en juin 1996, laquelle avait été rejetée par le commissaire du travail à cause des manoeuvres des TUAC. C'est la quatrième fois que la CSN obtient gain de cause devant les tribunaux dans le dossier du casino face aux TUAC. **Luc L.**

Les actionnaires prennent connaissance du développement de Fondation

Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, prévoit que son actif atteindra les 25 millions \$ d'ici la fin de 1997. En effet, telles sont les prévisions annoncées aux actionnaires du Fonds réunis à Montréal le 3 mai à l'occasion de la première assemblée générale de Fondation. Soulignons qu'au 31 décembre 1996, l'actif de Fondation s'élevait à 12 366 801 \$.

En plus de procéder à l'analyse des états financiers et à l'adoption des



La première assemblée générale annuelle des actionnaires de Fondation, le 3 mai.

règlements généraux, les participants à l'assemblée ont élu trois membres au conseil d'administration: Louis Roy, de la Fédération

des affaires sociales, Lise Poulin, de la Fédération du commerce et Joseph Giguère, du Centre Saint-Pierre. **M.L.**

Une coop radio à Granby

Six anciens employés syndiqués de CHEF-Granby ont reçu, le 27 mars, l'aval du CRTC pour mettre en ondes une nouvelle station de radio, cette fois sur la bande FM.

C'est Power Corporation qui avait brutalement

mis les clés dans la porte de CHEF, l'une des plus anciennes radios régionales au Québec, en janvier 96. Les syndiqués ont par la suite formé la Coopérative de travail de la radio de Granby, et avec l'aide du Groupe de consulta-

tion pour le maintien et la création d'emploi, ils ont élaboré une structure financière qui a été considérée comme viable par le CRTC. L'ouverture officielle de la nouvelle station est prévue pour le mois d'août. **J.-P. P.**



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Un programme qui marche: les cours de français en milieu de travail

En 1995, 3000 heures de cours ont été données. L'année suivante, ce fut le double. Et en 1997, on atteindra les 12 000 heures. Autre signe de succès, 85 % des travailleurs immigrants qui participent à ces cours de français en milieu de travail persistent jusqu'à la fin de leur session.

Le succès du programme tient à sa simplicité et à sa souplesse, nous explique M. Pierre François Landry, responsable de la francisation en milieu de travail au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

«Nous avons peu d'exigences: il nous faut un local adéquat dans l'entreprise et un groupe d'environ 15 participants de même niveau. Nous demandons de consacrer un minimum de quatre heures par semaine à l'étude du français. C'est gratuit et nous nous occupons de tout, en commençant par l'évaluation des participants afin de les orienter vers le niveau approprié de cours», dit M. Landry. Des employeurs, des syndicats, ou les deux conjointement, peuvent solliciter l'organisation des cours. Des syndicats du secteur de l'hôtellerie, affiliés à la Fédération du commerce de la CSN, comptent d'ailleurs parmi les pionniers de ce programme.

Des dépliants et affiches dont le thème est «Le français votre clé du Québec» sont mis à la disposition des responsables de l'organisation des cours dans l'entreprise. Les travailleuses et les travailleurs immigrants et les employeurs tirent avantage de ces cours. Une meilleure maîtrise de la langue facilite les communications au sein de l'entreprise et permet à la personne de mieux utiliser ses compétences. Les employeurs ont compris que ces cours de français améliorent la productivité de l'entreprise et, dans la majorité des cas, ils consentent à libérer du temps de travail pour la participation à la classe de français.

Chez les immigrants, la participation au cours de français permet de briser l'isolement et la ghettoïsation et favorise leur intégration à la société d'accueil. Le succès se constate aussi par des témoignages comme ceux-ci: «Maintenant, je peux aider mes enfants à faire leurs devoirs» ou «J'ai utilisé le français pour la première fois à la banque.»

Les cours de français aux immigrants s'adressent autant aux entreprises du secteur privé que du secteur public. Ils peuvent aussi être donnés en milieu syndical, comme l'a démontré un groupe de travailleurs, constitué à l'initiative de la CSN-Construction.

Pour se renseigner sur les cours de français en milieu de travail, on peut communiquer avec le bureau du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration par téléphone au (514) 873-3930 ou par télécopie au (514) 873-1275.

Claude Saint-Georges

B i e N v E n u e

Projectionnistes de Famous Players

La CSN et sa Fédération nationale des communications ont fait une percée chez les projectionnistes de films. La CSN s'est adressée au ministère du Travail, dans la semaine du 12 mai, afin de représenter les 26 projectionnistes à l'emploi de salles de cinéma du groupe Famous Players à Montréal. Ces techniciens travaillent principalement dans une dizaine de salles montréalaises — Eaton, Greenfield Park, Loews, Palace, Parisien et Versailles — et une autre à Sherbrooke. Auparavant membres de la Guilde des projectionnistes du Québec, un syndicat indépendant, ces employés ont décidé de joindre les rangs de la CSN en pleine ronde

de négociation. L'employeur voulant restreindre leur juridiction sur le travail effectué avec l'équipement de Famous Players, et prenant en considération le lock-out dont sont victimes leurs camarades de la région de Québec, les projectionnistes ont jugé qu'ils amélioreraient ainsi leur rapport de forces. Leur salaire horaire est d'environ 23 \$ l'heure.

Notre-Dame de Thetford Mines

Il se passe dans la région de Thetford Mines ce qui surviendra bientôt un peu partout au Québec: le Mouvement Desjardins fusionne des caisses et au nom de sa «réingénierie», un autre vocable fumeux qui veut dire la même chose que «restructuration»,

«rationalisation», etc, c'est-à-dire des pertes d'emploi et des baisses de conditions de travail, il bouscule tout le monde, sans égards ni respect pour les années de service de ses employées. Celles de la Caisse de Notre-Dame de Thetford Mines — elles sont trente-neuf — ont compris et ont décidé de se donner des armes pour se défendre en se syndiquant, décision qui a donné lieu au dépôt d'une requête en accréditation CSN par le syndicat qui regroupe déjà les employées de la caisse de Thetford Mines.

M.C. et J.-P. P.

Grand branle-bas à la SQDM

À la suite de la signature de l'entente fédérale provinciale sur la main-d'oeuvre, la SQDM, Ressources humaines Canada et les services de main-d'oeuvre du ministère de la Sécurité du revenu vont être fusionnés. Ils ne formeront qu'un seul et même organisme autonome appelé Emploi-Québec. Celui-ci sera intégré au ministère de l'Emploi et de la Solidarité et regroupera 3000 fonctionnaires, dont les mille fonctionnaires fédéraux qui seront prochainement transférés au Québec. «Cette fusion n'entraînera pas de mise à pied», affirme le président de la CSN.

La SQDM va donc disparaître mais les organi-

sations syndicales et patronales ont obtenu du premier ministre Lucien Bouchard l'engagement qu'ils conserveront leur droit de regard sur les programmes et les politiques de la main-d'oeuvre dans ce nouvel organisme.

L'entente fédérale-provinciale donne ainsi le coup d'envoi à une intégration des programmes de formation, soit 32 ans après que le Québec en eut fait la demande pour la première fois. Mais comme l'a souligné la CSN, cet accord n'est qu'une première étape puisque Ottawa n'a consenti qu'à un transfert administratif. Le Québec n'a donc pas encore retrouvé l'entière juridiction qui lui revient dans ce domaine.

JE DONNE,

JE CHANGE

Centraide
du Grand Montréal
288-1261

Des nouveaux venus à la CSN-Construction



En tournée dans les chantiers de construction de la région de Québec, le président de la CSN a souhaité la bienvenue à un nouveau groupe de membres de la CSN-Construction, les tuyauteurs du local 511 de la FTQ dont un grand nombre, à l'instar de leur agent d'affaires Jean Genest, ont choisi de voter CSN, lors du scrutin d'allégeance qui se tiendra les 5, 6 et 7 juin.

Gérald Larose a par ailleurs lancé un appel à tous les travailleurs et à toutes les travailleuses de l'industrie de la construction pour qu'ils réclament l'intervention du premier ministre, Lucien Bouchard, afin de rétablir la parité des conditions de travail dans l'industrie de la construction. Suite à la signature de trois conventions collectives, les travailleurs qui exercent leurs métiers, leurs spécialités ou leurs occupations dans le secteur de la construction résidentielle se retrouvent avec des conditions de rémunération et de travail qui sont nettement inférieures à celles des autres. Les mêmes travailleurs peuvent avoir des conditions différentes en exécutant le même travail, selon qu'ils le font dans le résidentiel ou ailleurs. La CSN s'est toujours opposée à la division de l'industrie de la construction en secteurs ayant des conventions collectives distinctes. Dans un journal qu'elle fait parvenir aux travailleurs et aux travailleuses de la construction, la CSN a inséré une carte postale qu'ils peuvent signer et retourner au premier ministre, peu importe leur allégeance syndicale, afin de réclamer justice.

Luc L.



Élections fédérales Les libéraux n'ont rien à se péter les bretelles

Les sondages leur faisant miroiter une victoire sans grand combat, les libéraux fédéraux se sont empressés d'appeler les citoyens aux urnes. Alors qu'à l'Ouest, une crue sans précédent de la rivière Rouge mobilise toute une population et qu'à l'Est, le printemps traîne du pied et dérape, les libéraux fédéraux sillonnent le pays, effiers d'avoir jugulé le déficit. Mais à un prix tel que la CSN souhaite vivement une grande participation des citoyens au scrutin du 2 juin.

Faisant le bilan de ce gouvernement sortant, qui avait promis la relance de l'emploi, le président de la CSN, Gérald Larose, a souligné qu'il en a sabré lui-même 50 000 dans la

fonction publique fédérale et remis entre les mains de l'entreprise privée la responsabilité d'en créer de nouveaux. Mais trois ans plus tard, il y a presque autant de chômeurs dans les rues, soit 1 300 000, et seulement un tiers d'entre eux reçoivent des maigres prestations. Pourtant la caisse de la nouvelle assurance-emploi enregistre des surplus: cinq milliards de dollars lors du dernier exercice. Le gouvernement les a empochés pour diminuer son déficit!

Le couperet est aussi tombé sur les programmes sociaux. Les transferts aux provinces ont diminué de 7 milliards de dollars en 3 ans. Forcées de serrer la vis, les provin-

ces ont coupé dans les services de santé, l'éducation et l'aide sociale.

Ces coupes ont grandement contribué à augmenter la pauvreté au Canada et particulièrement au Québec, qui vient en tête du peloton avec 30% des 5,1 millions de personnes les plus pauvres au pays. «Ainsi, après les conservateurs, les libéraux ont continué à creuser le fossé entre les riches et les pauvres», a souligné le président de la CSN, Gérald Larose.

Et depuis le référendum, les libéraux fédéraux ont de surcroît attisé une montée de l'intransigeance du Canada anglais à l'endroit du Québec. Son recours à la Cour suprême du Canada et son refus obstiné de reconnaître le Québec comme une nation, suivi en cela par les conservateurs et les réformistes, a créé un contexte délibérément hostile.

«Dans un tel contexte, il nous faut absolument exercer notre droit de vote et faire preuve de vigilance afin de défendre nos grandes aspirations québécoises qu'au fil de notre histoire nous avons développées et soutenues», conclut le président Gérald Larose. M.K.

Centrales syndicales et patronat s'entendent sur un régime d'apprentissage pour les jeunes

Mille places d'apprentis devraient être disponibles pour autant de jeunes répondant aux critères établis par les partenaires de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre dès la première année d'implantation, au Québec, d'un nouveau régime d'apprentissage.

Tout en conservant

son lien avec l'école, l'apprenti, de préférence un jeune qui a réussi sa troisième année du secondaire, sera jumelé à un travailleur d'expérience qui guidera sa formation pratique dans l'entreprise. Ce régime, qui vise à donner aux jeunes une qualification reconnue par le marché du travail, alternera école et entreprise. Pour

la première année, il couvrira une douzaine de métiers, allant des productions porcines et laitières à la mécanique de machinerie lourde en passant par le secteur de l'entretien de véhicules récréatifs. Pendant la durée de sa formation en entreprise, le jeune apprenti recevra un pourcentage croissant du salaire du tra-

vailleur débutant diplômé. Afin que cette nouvelle approche soit un succès, il faut maintenant que les entreprises, s'associant étroitement avec les syndicats, montrent leur intérêt et ouvrent leurs portes à cette main-d'oeuvre qu'ils pourront graduellement intégrer, y trouvant ainsi leur propre intérêt.

R.D.



Mai 72

25 ans plus tard

Les semaines captivantes du printemps de l'année 1972 sont toujours présentes à la mémoire des militantes et des militants qui les ont vécues avec une intensité rarement retrouvée depuis.

Le tribunal s'étant trouvé outragé, 95 militantes et militants furent condamnés à la prison, dont les trois présidents des centrales.

Non pas qu'il faille se complaire dans une nostalgie qui se transformerait bien rapidement en paralysie. On ne refait pas l'histoire et elle ne se répète pas. Ce qui ne signifie pas qu'il ne soit pas nécessaire de se souvenir, le syndicalisme étant en effet d'abord et avant tout l'oeuvre de femmes et d'hommes engagés dans l'action.

En ce printemps de 1972, plusieurs facteurs concouraient à la construction d'une solidarité rarement connue jusque-là. À peu près tous les employés des secteurs publics et parapublics, membres des trois organisations syndicales CSN-FTQ-CEQ, se trouvaient réunis dans le premier Front commun, partageant les mêmes objectifs et les mêmes revendications, dont la principale portait sur le 100 \$ par semaine.

Ces 210 000 travailleurs s'identifiaient aussi, personnellement et collectivement, à un slogan conçu au Service de l'information de la CSN: *Nous, le monde ordinaire*. Il faut avoir été témoin de l'identification qui s'est faite de façon spontanée à ce slogan pour comprendre la solidarité qu'il a déclenchée et nourrie.

25 ans plus tard, autrement et avec d'autres armes, contre des ennemis cent fois mieux organisés, les militantes et les militants tentent encore d'améliorer les conditions de vie de leurs camarades, de changer les conditions d'existence du monde ordinaire.

Michel Rioux

